Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 51 (1900)

Heft: 2

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

la Confédération participait aux frais d'achat des terrains qui seront compris dans le reboisement. Point n'est besoin, il est vrai, d'une loi pour introduire cette innovation; un simple arrêté fédéral la rendrait possible. Un semblable procédé rencontrerait certainement un bon accueil, à la condition de ne subventionner que les achats vraiment nécessaires. La question du coût ne saurait être un obstacle sérieux car il n'est pas difficile de prouver que cette mesure aurait pour effet de diminuer notablement les dépenses exigées par les endiguements de torrents.

Cette question, à notre avis, est tellement importante qu'elle devrait être examinée sans plus de retard; c'est pourquoi nous proposons à la Société des forestiers suisses de l'inscrire à la liste des tractandas de sa prochaine réunion.



Affaires de la Société.

Tables de cubage.

Les tables de cubage que la Société des forestiers suisses a publiées l'année dernière dans le but de faciliter l'introduction en Suisse d'un système uniforme de mesurage et de cubage des bois de service, ont rencontré partout le meilleur accueil.

Jusqu'ici 1300 exemplaires environ ont été vendus, se répartissant comme suit entre les cantons: Zurich 120, Berne 387, Lucerne 12, Soleure 25, St-Gall 65, Bâle-Campagne 111, Schaffhouse 102, Grisons 10, Thurgovie 23, Vaud 20, Valais 18 et Neuchâtel 260. Les autres cantons en ont reçu chacun moins de 10.

Nous exprimons le désir que nos Collègues romands veuillent bien agir auprès des Administrations et des marchands de bois, afin d'obtenir d'eux l'emploi de nos tables et l'abandon définitif de systèmes de mesurage surannés, faux ou illégaux qui se pratiquent encore trop souvent.

